



ARRETE MUNICIPAL N° 2023-33
du 23 mai 2023

PORTANT REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION LE DIMANCHE 18 JUIN 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

ARRETONS

Article 1^{er} : A l'occasion de la Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940, la circulation sera momentanément interdite le DIMANCHE 18 JUIN 2023 de 11H00 à 12 heures afin de permettre au cortège de se rendre au Monument aux Morts rue Jean Jaurès, selon le parcours suivant :

Départ Cour de la Mairie, Monument aux Morts rue Jean Jaurès

Départ Monument aux Morts rue Jean Jaurès, Cour de la Mairie.

Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de secours, de Gendarmerie, des Services Municipaux et des Riverains.

Article 2 : Les barrières et les panneaux de signalisation réglementaires B1 ainsi qu'une déviation par les rues Marcel Sembat et Emile Zola seront mis en place par les services municipaux pour le compte et aux frais de la Commune.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Chaumes en Brie
- Monsieur Le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de Guignes
- Le Directeur des Services Techniques de la Commune
- L'ASVP

Chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Verneuil l'Étang, le 23 mai 2023

Le Maire



Christian CIBIER

